

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 89

présenté par
M. Chouat et M. Lioger

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 1 par les mots :

« et indépendamment de l'accélération de la trajectoire prévue dès 2021 au bénéfice de l'Agence nationale de la recherche dans le cadre du plan de relance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli à l'amendement 87 vise à garantir que la trajectoire présentée par la LPPR sera actualisée après l'adoption puis l'entrée en vigueur du plan de relance de l'économie, qui prévoit notamment de consacrer 400 millions d'euros supplémentaires au budget de l'ANR dès 2021.